

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2012 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

ABSENT : Conseiller Abraham Gonshor

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, Directeur Général et M^c Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2012-243

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 10.5 Destitution et congédiement de l'employé auxiliaire no 1237 au service des travaux publics.
- 10.6 Suspension de l'employé #1256.
- 10.7 Suspension de l'employé #1278.
- 10.8 Approbation de signer un contrat de stage avec l'AIÉSEC dans le but de recruter un « stagiaire en développement durable ».

Adoptée

2012-244

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 août 2012 et la séance extraordinaire du conseil municipal du 28 août 2012 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2012-245

OPPOSITION DE LA VILLE DE HAMPSTEAD AUX LIMITES DE LA CIRCONSCRIPTION FÉDÉRALE DE MONT-ROYAL

ATTENDU QUE la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales du Québec a proposé un nouveau nom et limites de la circonscription fédérale de Mont-Royal;

ATTENDU QUE la nouvelle circonscription John-Peters-Humphrey aura significativement beaucoup plus d'électeurs que n'importe quelle autre des circonscriptions voisines;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU qu'elle contiendra des zones aéroportuaires et industrielles alors que la circonscription actuelle est presque totalement à caractère résidentiel;

ATTENDU QUE la nouvelle circonscription sera environ le double de la taille géographique de la circonscription actuelle;

ATTENDU QU'il est impossible d'accéder au nouveau quartier à l'ouest sans emprunter une autoroute;

Sur la motion du Maire William Steinberg et appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Hampstead exprime son désaccord envers les nouvelles limites ci-avant énoncées;

QUE la Ville requiert de la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales du Québec qu'elle élimine les nouvelles zones à l'ouest de la Ville de Côte Saint-Luc et qu'elle les fusionne avec les circonscriptions voisines;

Adoptée

2012-246

CHANGEMENT DE LA DATE D'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE 2012

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU;

- QUE la prochaine séance régulière du conseil municipal de Hampstead prévue pour le mardi, 9 octobre 2012 aura lieu le **mercredi, 10 octobre 2012** à 20h00 au Centre communautaire Irving L. Adessky, 30, chemin Lyncroft à Hampstead.

Adoptée

2012-247

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT N^O 797

La Greffière dépose le certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement n^o 797 intitulé: «Règlement concernant un emprunt pour la réhabilitation d'infrastructures et sécurité de terrains de jeux par l'utilisation d'une partie du solde disponible du règlement d'emprunt no. 749» et a déclaré que, suite à la procédure d'enregistrement qui s'est tenue de 9h00 à 19h00, le 5 septembre 2012, à l'Hôtel de Ville :

- le nombre de personnes habiles à voter lors du registre était de 4 967;
- le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 485;
- le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent est de 1; et
- le règlement n^o 797 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le conseil prend acte du dépôt dudit certificat par la Greffière.

2012-248

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT N^O 798

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

La Greffière dépose le certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement n° 798 intitulé: « Règlement concernant un emprunt pour la réhabilitation du garage municipal (puisard) par l'utilisation d'une partie du solde disponible du règlement d'emprunt no. 749» et a déclaré que, suite à la procédure d'enregistrement qui s'est tenue de 9h00 à 19h00, le 5 septembre 2012, à l'Hôtel de Ville :

- le nombre de personnes habiles à voter lors du registre était de 4 967;
- le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 485;
- le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent est de 1; et
- le règlement n° 798 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le conseil prend acte du dépôt dudit certificat par la Greffière.

2012-249

AVIS DE MOTION – REGLEMENT NO. 799 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Bonnie Feigenbaum qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 799 intitulé «Règlement concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Hampstead».

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 799 intitulé «Règlement concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Hampstead» et Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum a procédé à lecture de ce dernier avant que l'avis de motion soit donné.

2012-250

CESSIONS DE PARCS – CONCERNANT UN PERMIS DE CONSTRUCTION POUR 31 GRANVILLE ROAD

ATTENDU QUE l'approbation d'un permis de construire, à l'égard d'un immeuble, doit être soumise aux conditions mentionnées à la section 3.3.1 de la subdivision du Règlement numéro 728 modifié par l'article 13 du Règlement no. 791 Zonage modifiant le règlement no. 727 de la Ville de Hampstead, de lotissement non. 728 réglementant les opérations cadastrales de la Ville de Hampstead, le règlement no. 730 concernant les permis et certificats et le règlement no. 759 concernant la démolition des bâtiments;

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 31 Granville Road, portant le numéro de lot no. 2 089 083 du cadastre du Québec, fait l'objet d'un plan de réaménagement, le tout conformément à l'article 11 du Règlement no. 791 modifiant l'article 1.1 du Règlement Subdivision 728;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, il est UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE le propriétaire du 31, Chemin Granville paie un montant à la municipalité qui est égal à 1% de la valeur du site, lequel est l'immeuble assujetti à un plan de réaménagement.

Adoptée

2012-251

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 13 AOÛT 2012

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 13 août 2012.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la Greffière.

2012-252

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MODIFICATION À UN PROJET ANTÉRIEUREMENT ACCEPTÉ D'AGRANDISSEMENT ARRIÈRE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 18 CHEMIN BARANSCOURT, NO LOT 2 089 318, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT PIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations antérieurement approuvés pour un agrandissement arrière d'un bâtiment unifamilial détaché au 18 Chemin Baronscourt et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 13 août 2012 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. La modification respecte les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 71-73 Chemin Dufferin:

Mme Rachel Genziuk

2012-253

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727-3 PARTIE A, ARTICLE 7.3, AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION DE DÉCLIN DE VINYLE SUR LA FAÇADE ARRIÈRE D'UN DUPLEX DÉTACHÉ AU 71-73, CHEMIN DUFFERIN LOT NO. : 2 088 658 ZONE RB-1 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES # G-18 0005) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 7.3., afin de permettre l'installation de déclin de vinyle sur la façade arrière d'un duplex détaché;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 13 août 2012, a recommandé **d'approuver** la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 71-73, Chemin Dufferin sur le lot no. 2 088 658, Zone RB-1.

Adoptée

2012-254

DEMANDE AUTORISANT DES MODIFICATIONS À LA FAÇADE D'UN DUPLEX DÉTACHÉ AU 71-73 CHEMIN DUFFERIN, NO. LOT : 2 088 658 ZONE RB-1 (RÈGLEMENT PIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour des modifications à la façade d'un duplex détaché au 71-73 Chemin Dufferin et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 13 août 2012 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2012-255

DEMANDE AUTORISANT DES MODIFICATIONS À LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 66 CHEMIN MERTON, NO. LOT : 2 089 465, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT PIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour des modifications à la façade d'un bâtiment unifamilial détaché au 66 Chemin Merton et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 13 août 2012 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 6440-6442 Chemin Macdonald:

Aucune intervention

2012-256

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727-3 PARTIE A, ARTICLE 7.3.1, AFIN DE PERMETTRE L'ÉPAISSEUR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE 3.5 POUCES AU LIEU DE 3.74 POUCES SUR L'AGRANDISSEMENT PROPOSÉ À L'ARRIÈRE DU DUPLEX SEMI-DÉTACHÉ AU 6440-6442, CHEMIN MACDONALD LOT NO. : 2 088 492 ZONE RB-1 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES # G-18 0005) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, partie A, article 7.3.1, afin de permettre l'épaisseur du revêtement extérieur de 3.5 pouces au lieu de 3.74 pouces sur l'agrandissement proposé à l'arrière d'un duplex semi-détaché;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 13 août 2012, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 6440-6442, Chemin MacDonald sur le lot no. 2 088 492, Zone RB-1.

Adoptée

2012-257

DEMANDE AUTORISANT UN AGRANDISSEMENT ARRIÈRE À UN DUPLEX SEMI-DÉTACHÉ AU 6440-6442 CHEMIN MACDONALD, NO. LOT : 2 088 492, ZONE RB-1 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour un agrandissement arrière à un duplex semi-détaché au 6440-6442 Chemin MacDonald et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 13 août 2012 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 60 Chemin Granville:

Mme Sheryl Sokoloff

2012-258

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727-3 PARTIE A, ARTICLE 7.3.1, AFIN DE PERMETTRE L'ÉPAISSEUR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE 3 POUCES AU LIEU DE 3.74 POUCES SUR LE BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ SITUÉ AU 60, CHEMIN GRANVILLE LOT NO.: 2 088 972 ZONE RA-1 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURE # G-18 0005) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, partie A, article 7.3.1, afin de permettre l'épaisseur du revêtement extérieur de 3 pouces au lieu de 3.74 pouces sur le bâtiment unifamilial détaché;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 13 août 2012, n'a pas fourni de recommandation majoritaire à la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal *raporte* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 60, Chemin Granville sur le lot no. 2 088 972, Zone RA-1.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

À 21h08, le Conseiller Michael Goldwax revient assister à l'assemblée.

À 21h22, la Conseillère Bonnie Feigenbaum s'absente temporairement de l'assemblée et revient y assister à 21h23.

SUSPENSION

À 21h36, Monsieur le Maire suspend la présente séance.

À 21h46 lors de la reprise de la séance suspendue, tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

2012-259

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AOÛT 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'août 2012 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} août 2012 au 29 août 2012, au montant de 2,196,136.18 \$, est par la présente approuvée (1,276,865.80\$ pour les chèques et 919,270.38 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2012-260

VENTE À L'ENCHÈRE POUR NON PAIEMENT DE TAXES FONCIÈRES

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que, conformément aux dispositions de l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil de la Ville de Hampstead ordonne la vente à l'enchère pour taxes ou droits sur mutation non-payées à la Ville ainsi que tous frais légaux, notariaux et autres déboursés encourus, pour les années 2010-2011-2012 avec un taux d'intérêts de 12%, des immeubles énumérés sur la liste qui suit. Cette vente aura lieu à une date ultérieure telle que régit par la loi, et se tiendra à l'Hôtel de Ville de la Ville de Hampstead au 5569 chemin Queen Mary. Une annonce par voie d'avis final sera transmise aux personnes concernées.

| Matricule | Lot | Emplacement | Montant (intérêts en sus) |
|----------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------|---------------------------|
| 9337-53-6981-1-000-0000 | 2089742 | 38 Cressy | \$22 893.59 |
| 9437-66-1917-0-001-0005 9437-66-1917-0-001-0028 | 3110025 3110030 3110053 | 304-8 Dufferin + garage | \$12 067.80 |
| 9438-00-8718-2-000-0000 | 2088431 | 173-175 Dufferin | \$15 770.19 |

QUE, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil de la Ville de Hampstead mandate M. Armin Klaus, Trésorier, à enchérir et à se porter acquéreur au nom de la Ville de tout immeuble mis en vente lors de la vente pour non-paiement de taxes de la Ville de Hampstead tenue en vertu de la présente résolution. Le mandataire est autorisé à signer tout document relatif à cette vente.

Adoptée

2012-261

AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART DE LA VILLE DANS LES DÉPENSES DU PROGRAMME DE HOCKEY MINEUR ET DES HEURES DE GLACE - SAISON 2012-2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead participe au programme de hockey maison à Montréal-Ouest sous la supervision de l'Association récréative civique de Montréal-Ouest;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT la participation anticipée des résidents de la Ville de Hampstead audit programme de Hockey, la somme prévue pour la saison Automne 2012 /Hiver 2013 est d'approximativement 120,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, sur recommandation du Directeur des Services Communautaires, un dépôt à titre de paiement partiel en début de saison est considéré justifié et ce, considérant la participation de la Ville de Hampstead aux services d'une organisation à but non lucratif;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil approuve le paiement de cette dépense en trois (3) versements suivants:

- 1^{er} versement: Au plus tard 31 octobre 2012 – Paiement partiel des frais d'inscription des clients – 25 000 \$;
- 2^{ième} versement: Au plus tard 31 décembre 2012 – Deuxième paiement partiel des frais d'inscription des clients – 25 000 \$;
- 3^{ième} versement: A la fin de la saison – Le solde des coûts du programme, n'excédant pas 65,000\$

Adoptée

2012-262

OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉPARATION DE TROTTOIRS, ENTRÉES CHARRETIÈRES ET BORDURES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la construction et la réparation de trottoirs, entrées charretières et bordures;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 28 août 2012, celle de TGA Montréal Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par le Directeur des Ressources Matérielles, le contrat pour la construction et réparation de trottoirs, entrées charretières et bordures soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

TGA MONTRÉAL INC

Construction et réparation de trottoirs, entrées charretières et bordures :175 000.00 \$

(tel que spécifications inscrites au cahier des charges)

Contingences : 15 000.00 \$

Sous-Total : 190 000.00 \$

T.P.S. (5%)) : 9 500.00 \$

T.V.Q. (9.5%) : 8 952.50 \$

Grand total taxes incluses : 218 452.50 \$

QUE, le certificat du trésorier n° 12-33, daté du 28 août 2012, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2012-263

CONTRAT POUR LA FOURNITURE DU SEL DE DÉGLAÇAGE – HIVER 2012/2013

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la résolution 2012-195 adoptée le 11 juillet 2012 a permis à la Ville de Hampstead de faire partie de l'appel d'offres publiques regroupés de la Ville de Montréal, pour la fourniture de sel de déglacage pour l'hiver 2012/2013;

CONSIDÉRANT QU'en résultat de l'appel d'offres publique 12-12176 de la Ville de Montréal, Sifto Canada Corporation est le fournisseur retenu pour la Ville de Hampstead;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- DE, ratifier la résolution CG12 0304 adoptée le 27 août 2012 par la Ville de Montréal octroyant le contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour l'hiver 2012/2013 à Sifto Canada Corporation pour les coûts suivants :

| | |
|------------------------------------------|-------------|
| Fourniture de sel de déglacage en vrac : | 63,70 \$/tm |
| Frais de livraison : | 3,45 \$/tm |

N.B. utilisation approximative de 1 200 tonnes métriques

Les taxes sont applicables sur les prix ci-dessus

Livraison à notre demande uniquement

Adoptée

2012-264

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport du Chef de section Loisirs et adultes 55+ daté du 27 août 2012, en ce qui a trait à l'embauche des employés auxiliaires,

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste présentée par le Directeur des services communautaires.

Adoptée

La Conseillère Bonnie Feigenbaum s'est abstenue de participer aux discussions, de voter ou de tenter d'influencer le vote considérant qu'elle a un lien de parenté proche avec une personne faisant partie de la liste des employés auxiliaires pour le Centre Communautaire (sa fille).

2012-265

APPROBATION POUR ADHÉRER À UNE POLICE D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES CADRES DE DIRECTION RETRAITÉS

ATTENDU que la Ville de Hampstead désire fournir des assurances collectives à ses cadres de direction qui, à l'emploi de la Ville de Hampstead à la date de leur retraite, se retirent après avoir œuvré pendant une période d'au moins cinq (5) ans à titre de cadre de direction à la Ville de Hampstead;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU que le Groupe financier AGA a déposé, le 21 décembre dernier, une proposition pour la fourniture d'assurances collectives par SSQ Groupe financier;

ATTENDU que SSQ Groupe financier est le fournisseur des assurances collectives pour l'ensemble des employés de la Ville pour lesquels la Ville est le preneur d'assurances;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE la Ville fournisse aux cadres de direction qui prendront leur retraite après le 31 août 2012 des assurances collectives incluant les couvertures d'assurance vie, décès et mutilation accidentelle et assurance santé (assuré et personnes à charge);
- QUE seuls les cadres de direction occupant un poste de cadre de direction à la Ville à la date de leur retraite, et ayant occupé un poste de cadre de direction pendant une période minimale de cinq (5) ans à la Ville de Hampstead, sont admissibles à la couverture d'assurances collectives;
- QUE le cadre de direction retraité défraie cinquante pour cent (50%) des primes exigées par l'assureur;
- QUE le cadre de direction retraité est admissible à ces assurances collectives pour une durée maximale de cinq (5) ans à compter de la date de sa retraite;
- QUE le contrat d'assurances collectives pour les cadres de direction retraités soit octroyé à SSQ Groupe financier à compter du 1er septembre 2012, et ce, pour la durée restante du contrat principal d'assurances collectives; par la suite, il sera incorporé aux futurs renouvellements dudit contrat;
- QUE la Ville peut mettre fin à cet avantage en tout temps, après un préavis de trois (3) mois aux cadres de direction retraités concernés.
- QUE le Maire ou le Directeur général soit autorisé à signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la mise en vigueur du contrat.

Adoptée

2012-266

AUTORISER L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC À AGIR AU NOM DE LA VILLE DE HAMPSTEAD POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR RETENIR LES SERVICES D'UN COURTIER EN ASSURANCE COLLECTIVE POUR LE «REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'ILE DE MONTRÉAL»

ATTENDU que la Ville de Hampstead a conclu une entente, en 2005, avec les municipalités défusionnées pour former le «Regroupement des municipalités de l'Agglomération de Montréal» relativement à l'achat en commun d'assurances collectives et que cette entente a été renouvelée le 1er janvier 2009;

ATTENDU QUE le mandat du consultant en assurances collectives - Groupe financier AGA arrive à échéance le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE les villes membres du "Regroupement des municipalités de l'île de Montréal" ont reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de former un regroupement pour retenir les services d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* permet à une municipalité de conclure une telle entente avec l'UMQ;

ATTENDU QUE les villes membres du "Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal" souhaitent se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- **D'ANNULER** la Résolution no 2012-166 qui autorise la Cité de Dorval à agir au nom de la Ville de Hampstead pour procéder à un appel d'offres pour retenir les services d'un courtier en assurance collective pour le «Regroupement des municipalités de l'Agglomération de Montréal».
- **DE CONFIRMER** l'adhésion de la Ville de Hampstead au regroupement de l'Union des municipalités du Québec pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour ses employés
- **DE CONFIER** à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;
- **D'APPROUVER** que le contrat octroyé soit d'une durée de d'une année, renouvelable d'année en année pour une période maximale de cinq (5) ans;
- **DE S'ENGAGER** que la Ville de Hampstead fournira à l'U.M.Q. dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- **DE S'ENGAGER** que la Ville de Hampstead octroiera le contrat au soumissionnaire retenu par le comité de sélection et qu'elle respectera les termes et les conditions;
- **DE S'ENGAGER** que la Ville de Hampstead payera à l'U.M.Q. des frais de gestion de 1% des primes totales versées par la municipalité.

Adoptée

2012-267

APPROBATION DU CONTRAT DE SERVICES POUR LES SERVICES PERSONNELS DE M. ANDRÉ DROUIN À TITRE DE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Monsieur André Drouin se termine le 31 août 2012 et qu'il prend sa retraite comme employé de la Ville en date du 31 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert les services d'une personne afin d'occuper la fonction de Président du Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le chef de division des ressources humaines recommandent d'avoir recours à un contrat de services pour combler ce besoin;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- **D'AUTORISER** le directeur général à signer un contrat de services pour les services personnels de Monsieur André Drouin à titre de «Président du Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead» aux conditions prévues au contrat de services signé entre les parties pour une durée d'une (1) année à partir de la signature, contenues dans un dossier confidentiel détenu dans le bureau du Chef de division des ressources humaines;

Adoptée

2012-268

DESTITUTION ET CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ AUXILIAIRE NO 1237 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE l'employé # 1237 a été l'objet de nombreuses lettres de réprimande;

ATTENDU QUE l'employé # 1237 a été l'objet de nombreuses suspensions sans traitement dont la dernière fut de six (6) jours au mois de mars 2011;

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport d'une enquête disciplinaire depuis le 20 août 2012;

ATTENDU QUE, suite à l'enquête, le directeur général et le chef de division des ressources humaines recommandent la destitution et le congédiement de l'employé # 1237;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le Conseil congédie et destitue l'employé auxiliaire numéro 1237, en date d'aujourd'hui.

Adoptée

2012-269

SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ #1256

ATTENDU QUE, le directeur général a fait rapport d'une suspension de cinq (5) mois sans traitement de l'employé #1256;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- **QUE LE CONSEIL**, ayant enquêté, ratifie la suspension disciplinaire de cinq (5) mois sans traitement imposée à l'employé #1256 par le directeur général le 11 septembre 2012, conformément à l'article 113 de la Loi sur des cités et villes.

Adoptée

2012-270

SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ #1278

ATTENDU QUE, le directeur général a fait rapport d'une suspension de dix (10) jours sans traitement de l'employé #1278;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- **QUE LE CONSEIL**, ayant enquêté, ratifie la suspension disciplinaire de dix (10) jours sans traitement imposée à l'employé #1278 par le

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

directeur général le 11 septembre 2012, conformément à l'article 113 de la Loi sur des cités et villes.

Adoptée

2012-271

APPROBATION DE SIGNER UN CONTRAT DE STAGE AVEC L'AIIESEC DANS LE BUT DE RECRUTER UN « STAGIAIRE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead s'est engagée à développer et mettre en œuvre des opérations peu coûteuses bénéficiant à notre communauté tout en protégeant l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead souhaite évaluer des changements potentiels aux règlements municipaux afin d'encourager des conditions respectueuses de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'AIIESEC est une organisation à but non lucratif qui promeut le développement professionnel et l'engagement des jeunes en offrant un programme de stages à l'international;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- D'approuver la signature d'un contrat de stage avec l'AIIESEC dans le but de recruter un « Stagiaire en développement durable » et ce, pour une durée approximative de dix (10) mois.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2012-272

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s) Nathalie Lauzière
M^e Nathalie Lauzière, Greffière